

LES DÉRIVES de la PAC d'aujourd'hui

La PAC actuelle conduit à certaines dérives qui entraînent la déstructuration de l'agriculture, grande ou petite, telle que nous la connaissons. Nous constatons déjà des évolutions du modèle agricole français qui laissent percevoir ce que pourrait être l'agriculture de demain si nous n'agissons pas :

- **Des exploitations dont la rentabilité n'est pas assurée** : l'absence totale de politique de gestion des marchés agricoles laisse toute place à la spéculation sur des denrées pourtant indispensables à l'alimentation de nos concitoyens. Dans ce contexte, beaucoup d'agriculteurs ne vivent pas décemment de leur métier et ne couvrent même pas leurs coûts de production.
- **Une agriculture qui perd sa vocation première : la production**
Les politiques de soutien des territoires fragiles sont aujourd'hui parasitées par des préoccupations majoritairement « paysagères ». Elles s'écartent des objectifs d'origine : compenser les écarts de compétitivité pour une agriculture de production équitablement répartie sur l'ensemble du territoire et assurer un revenu équilibré et décent aux agriculteurs.
- **Une production agricole financiarisée qui rompt avec le schéma vertueux de transmission.**
Pour bénéficier des soutiens de la PAC, il n'est pas nécessaire pour les exploitants de détenir la majorité des capitaux de production ou de travailler sur les exploitations. De ce fait, apparaissent des exploitations propriétés d'investisseurs sans lien réel au territoire ou propriétés d'agriculteurs qui ne partent plus en retraite.
- **Des atouts environnementaux ni identifiés ni valorisés** dans des exploitations au service d'une agriculture principalement basée sur la ressource herbagère et pastorale. Les exploitations du Massif Central respectent d'ores et déjà l'environnement et les attentes sociétales, mais la non reconnaissance de cet existant est une injustice. Le paiement vert en est une illustration fracassante : ce ne sont pas les exploitations les plus vertueuses qui sont les plus soutenues.

DES EXPLOITATIONS AGRICOLES tournées vers l'avenir

Les organisations agricoles du Massif central souhaitent redonner un véritable sens à la politique agricole qui aujourd'hui n'est plus en adéquation ni avec les attentes du citoyen-consommateur, ni avec les besoins des agriculteurs.

La nouvelle PAC doit répondre à différents enjeux qu'il est important d'identifier au préalable :

- Nourrir les Hommes et donc produire des biens qui répondent aux attentes des citoyens consommateurs quelles qu'elles soient (quantité, qualité, naturalité, local, bien-être, environnement...)
- Avoir une répartition équilibrée des productions dans tous les territoires et permettre aux agriculteurs de percevoir un revenu de leurs activités de production

Avant de proposer les outils à mettre en place pour atteindre ces objectifs, il convient de définir le modèle d'exploitations agricoles que nous souhaitons développer. Faut-il d'ailleurs parler d'un modèle ou de plusieurs ? La diversité

des systèmes de production est une richesse essentielle à préserver. Pour les organisations agricoles du Massif Central, **cette diversité s'appuie sur un socle fondamental basé sur :**

- Des capitaux de production, hors foncier, détenus en majorité par des actifs agricoles qui décident et travaillent sur les exploitations,
- Des actifs agricoles qui n'ont pas atteint l'âge légal de départ à la retraite.

Ce socle est indispensable :

- Au maintien d'une agriculture en capacité de répondre aux attentes d'une société qui souhaite avoir des agriculteurs responsables de leurs actes de production, qui participent à l'économie et à l'équilibre des territoires ruraux et qui assurent la sécurité alimentaire des citoyens consommateurs.
- Au renouvellement des générations sur des exploitations qui s'inscrivent dans une recherche permanente d'amélioration de la production (tant qualitative que quantitative) et des conditions de production.



4 AXES PROPOSÉS POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS

SOUTENIR les prix

Exemption agricole sur le droit de la concurrence

Conformément aux objectifs de la PAC, il est essentiel d'assurer la primauté de la production agricole sur la politique de concurrence. Quel que soit le secteur de production, les agriculteurs doivent bénéficier du droit à la négociation collective, de la possibilité de convenir de prix de vente et de clauses sur le partage de la valeur entre les opérateurs.

Outils de gestion des marchés et de prévention des crises

Les outils de gestion des marchés et de régulation restent efficaces pour assurer le revenu des agriculteurs, ils doivent donc être renforcés :

- Dispositifs d'intervention sur des volumes contingents (aide au stockage privé, stockage public,...) en amont des crises,
- Soutiens spécifiques en cas de crise économique,
- Régulation des échanges avec les pays tiers pour des importations de produits qui répondent aux attentes sociétales et aux normes en vigueur dans l'UE,
- Aides spécifiques à la régulation de l'offre pour des méthodes innovantes de planification collective des volumes.

Outils de valorisation des produits et de création de la valeur

L'Union européenne doit accompagner les démarches des acteurs afin de créer de la valeur et de la partager équitablement des agriculteurs aux consommateurs via :

- Des mesures d'accompagnement à la segmentation et à la promotion des produits,
- Des partenariats économiques équitables (contrats tripartites, engagement prix/volume pour tous les maillons de la filière, sécurisation juridique),
- Une politique offensive à l'export pour des produits qui répondent aux demandes des acteurs en termes de quantités, de sécurité sanitaire et de qualités organoleptiques.

COMPENSER les écarts et RECONNAITRE l'existant

Par le dispositif des Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels, c'est toute l'économie des territoires ruraux des zones défavorisées et de montagne qui est soutenue.

Le maintien des zonages et la poursuite des revalorisations dans le cadre d'une gestion nationale sont donc indispensables.

Afin d'assurer un développement équilibré de la production sur tous les territoires et une mise à niveau de compétitivité, des paiements couplés à la production ciblés restent essentiels. La reconnaissance de l'existant sur les sujets environnementaux et sociétaux doit être valorisée

GARANTIR la sécurité des exploitations

Face aux risques sanitaires

Le FMSE (Fonds national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental) montre aujourd'hui que le choix de la mutualisation

entre tous les secteurs de production permet de disposer de ressources pour faire face aux crises. La performance du FMSE est en grande partie due à sa nature : un fonds à coût de fonctionnement réduit. Il convient donc de le renforcer au travers de la PAC.

Face aux risques climatiques

Riche de l'expérience du FMSE, les organisations agricoles



INSTALLER et INVESTIR

Résolument tournées vers l'avenir, les organisations professionnelles agricoles du Massif Central souhaitent une politique ambitieuse pour accompagner l'installation et la formation des jeunes et aussi le renouvellement des générations sur des exploitations viables et vivables.

Au-delà des chefs d'exploitations, l'emploi en agriculture est un enjeu majeur qu'il convient de soutenir tant dans la formation des salariés et des employeurs que dans la création des emplois.

En parallèle, l'investissement et la modernisation des outils de production sont indispensables.

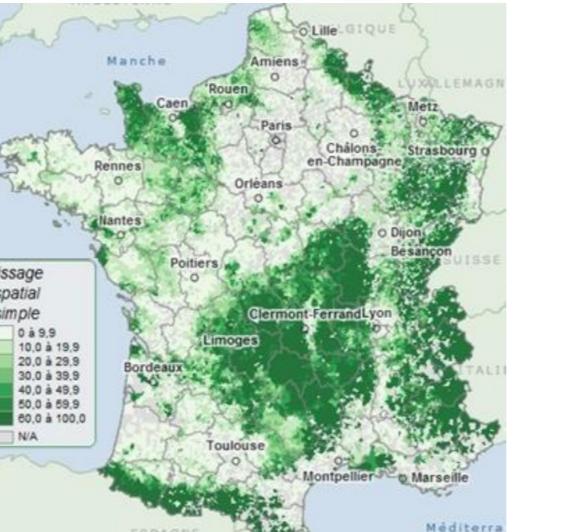
Enfin, la recherche et l'innovation dans l'agriculture doivent être soutenues afin d'anticiper au maximum les attentes du citoyen consommateur, les nouvelles valorisations et plus globalement les attentes du marché intérieur et international.

LE TERRITOIRE du Massif Central

Le Massif Central englobe **4 régions et 22 départements**. La notion de massif est une approche française permettant d'avoir une entité administrative compétente pour promouvoir le développement des territoires de montagne. La zone de massif englobe les zones de montagne, mais aussi les zones qui leur sont immédiatement contigües (des piémonts aux plaines) et qui assurent la continuité du massif.

LA PLUS GRANDE PRAIRIE d'Europe

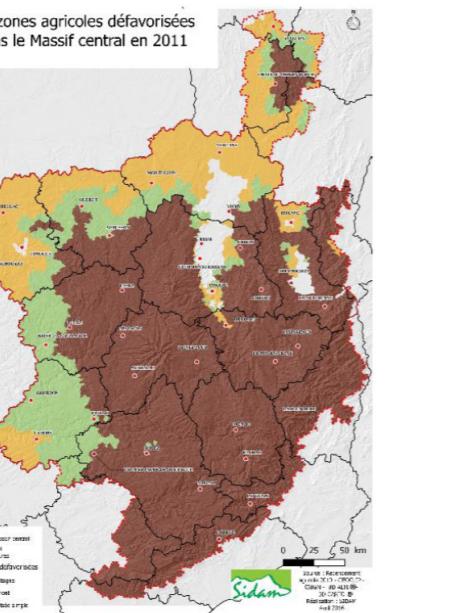
Un territoire aussi vaste que l'Irlande (85 000 km²) et une SAU de 4,1 millions d'hectares avec **85% de surfaces en herbe dont 60% de surfaces toujours en herbe**. En comparaison, le rapport STH / SAU est de 28% au niveau national et de 25% au niveau européen : avec 2,6 millions d'hectares de STH, le Massif Central représente un tiers de la surface nationale. De plus, la superficie des prairies françaises a diminué de 30% en 30 ans, mais elle s'est quasiment maintenue dans le Massif Central.



Part de la STH sur la SAU en 2010
Source : Ministère de l'Agriculture, IGN, GeoFla.

UN TERRITOIRE difficile

95% des communes du Massif Central sont situées en zones défavorisées dont 60% des communes en zones de montagne (62% des communes de la zone de montagne française).

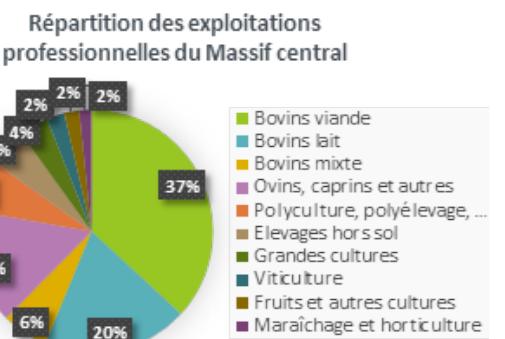


UN ROLE MAJEUR de l'agriculture dans l'économie

Les activités agricoles et l'industrie agroalimentaire jouent un rôle majeur dans l'économie du Massif Central :

- Un savoir-faire et des productions de qualité,
- Une préservation de l'espace rural,
- **4,5% de la part totale des salariés du Massif Central** (3,7% en France)
- **Plus de 8% des actifs** (90 381 actifs agricoles permanents et 40 000 salariés dans l'industrie agroalimentaire).

LE MASSIF CENTRAL terre de productions



LE CHATEAU D'EAU de la France

Le Massif Central est qualifié de château d'eau de la France pour la **richesse de son réseau hydrographique et la qualité de ses eaux**. Le territoire présente une grande diversité de cours d'eau et plans d'eau qui totalisent environ 70 000 km. Il abrite les têtes de bassins versants de grands cours d'eau et fleuves côtiers. **Le Massif Central compte 1/3 des sources françaises** et produit la moitié des eaux minérales du pays ; ce qui le place comme principal massif français pour l'activité économique générée par l'exploitation des eaux souterraines.

SOUTENIR les prix

- Exempter l'agriculture du droit de la concurrence,
- Retrouver des outils de gestion des marchés et de prévention des crises,
- Promouvoir l'export et la segmentation pour conquérir de nouveaux marchés,
- Répartir équitablement la valeur des producteurs aux consommateurs.

Vie économique des territoires Emplois

COMPENSER les écarts et RECONNAÎTRE l'existant

- Révaloriser les Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels et maintenir les zonages dans le cadre d'une gestion nationale,
- Maintenir des paiements couplés à la production.
- Reconnaître l'existant en matière environnementale et sociétale.

L'Agriculteur et son exploitation agricole

Capitaux, hors foncier, détenus par les actifs qui prennent les décisions et travaillent sur les exploitations. Des exploitations transmissibles qui innovent par le progrès technique.

GARANTIR la sécurité des exploitations agricoles face aux risques sanitaires et climatiques

- Renforcer le Fonds agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental,
- Rénover le FNGRA vers un Fonds agricole de Mutualisation du risque Climatique.

INSTALLER et INVESTIR

- Accompagner l'installation et la formation des jeunes,
- Développer l'emploi en agriculture, soutenir l'investissement et la modernisation des outils de production,
- Pursuivre la recherche et l'innovation en agriculture.

Les FDSEA et JA du Massif Central



NOURRIR, C'EST PRODUIRE depuis des territoires ruraux vivants au sein du Massif Central



Octobre 2017

EDITO

« Les organisations du Massif, syndicalisme et Chambres d'agriculture, ont construit ce que pourrait être une nouvelle PAC au service des agriculteurs, des citoyens et des territoires. Ces propositions visent à sortir des crises à répétition imposées par des décisions européennes ultra libérales. Elles permettent de rétablir une politique de prix et un équilibre de compétitivité entre tous les territoires».

Les responsables professionnels du Massif Central

Copamac Sidam :
9 allée Pierre de Fermat - 63170 Aubière
04 73 28 78 33 - sidam@aura.chambagri.fr